

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10
Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2022

Étaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUILMARD Elisabeth, Mme GUERALT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, Mme DUTERTRE Clarisse, M. CAPS David

Étaient excusés : M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 15 mars 2022

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal, celui-ci est accepté à l'unanimité :

- Devis city stade

1) Vote des taxes communales

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit voter les nouveaux taux pour 2022. Il précise que la taxe d'habitation étant supprimée, nous récupérons la part du département pour le foncier.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer les taux d'imposition 2022 aux montants suivants :

- Taxe Habitation	/
- Taxe Foncier Bâti	37.30 %
- Taxe Foncier Non Bâti	26.80 %

2) Budgets primitifs 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des quatre différents budgets primitifs de la commune pour l'année 2022. Ils s'équilibrent en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

	Fonctionnement	Investissement
BUDGET GENERAL	1 156 441.43 €	753 825.63 €
EAU ASSAINISSEMENT	518 813.43 €	277 377.04 €
LOTISSEMENT LE VALLON DORE	19 028.98 €	19 018.98 €
LOTISSEMENT LES CHENES VERTS	100 780.83 €	100 715.19 €

Suite à la présentation détaillée de chacun de ces quatre budgets, les membres du conseil municipal les votent à l'unanimité.

3) Demandes de subventions

3-1 Association des parents d'élèves (APE)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par l'association des parents d'élèves de l'école Marlène JOBERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

🚩 De verser une subvention de 600 € à L'APE

3-2 Association familles rurales Lassay-les-Châteaux

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Familles Rurales de Lassay-les-Châteaux dans le cadre d'une demande de subventions pour le financement de leur journée festive du 8 mai 2022 organisée sur la commune de Lassay-les-Châteaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

🚩 De ne pas verser de participation financière à l'association Familles Rurales de Lassay-les-Châteaux

4) Rapports de l'eau et de l'assainissement 2021

Rapport Assainissement 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rapport annuel de l'assainissement de l'année 2021, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (voir le rapport en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 🚦 Approuve le rapport sur l'assainissement de l'année 2021.
- 🚦 Autorise Mr le Maire à le signer pour envoi aux services préfectoraux.

Rapport Eau 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rapport annuel de l'eau de l'année 2021, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (voir le rapport en annexe). Il indique l'excellent rendement de 98.58 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 🚦 Approuve le rapport sur l'eau de l'année 2021.
- 🚦 Autorise Mr le Maire à le signer pour envoi aux services préfectoraux

5) Autorisation paiement factures Eurovia

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que nous avons reçu les factures suivantes d'Eurovia concernant les travaux de voiries réalisés en fin d'année dernière sur la commune :

- 🚦 Facture « sécurisation piétonne » : 27 551 € HT soit 33 061,20 € TTC
- 🚦 Facture « terre végétale » : 1 100 € HT soit 1 320 € TTC
- 🚦 Facture « Route de la Brossay » : 21 777,40 € HT soit 26 132,88 € TTC

Les devis avaient été discuté lors d'un conseil municipal en juillet 2021 mais la délibération de validation de ces derniers n'avait pas été faite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 🚦 Autorise Monsieur le Maire à établir les mandats d'un montant global de 60 514,08 € TTC à l'entreprise EUROVIA pour le paiement des travaux réalisés

6) Remboursement acompte salle des fêtes : Mme PINGAULT Sylvie

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de procéder au remboursement de l'acompte de 40 € versé par Mme PINGAULT Sylvie dans le cadre d'une réservation de la salle des fêtes. La réservation susvisée ayant été annulée dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- 🚦 De procéder au remboursement de l'acompte de 40 € sur le compte bancaire de Mme PINGAULT Sylvie
- 🚦 De charger Monsieur le Maire de procéder aux démarches correspondantes et de signer les documents nécessaires

7) Ressources Humaines

7-1 Taux de promotion

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

- Considérant l'avis émis par le Comité Technique Paritaire

- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la Commune,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (1)
ATSEM	ATSEM principal 1ère classe	0
Adjoint Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	100%
	Adjoint technique 1ère classe	0
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	0
Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint Territorial d'animation principal de 1ère classe	0

(1) : 0 à 100.

Article 2 : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

9) Compte rendu des commissions et décisions

* Commission affaires scolaires : le spectacle de l'école se déroulera le vendredi 1^{er} juillet 2022

10) Questions diverses

* Animation Les Entrelacés : L'association des Entrelacés organisera une animation autour d'un feu du mardi 28 juin-12h au jeudi 30 juin 2022-21h. Chaque soir se déroulera des animations autour de ce feu qui sera positionné sur le parking de la salle des loisirs.

* La fête de la Pêche organisée par l'association « La Gaule Ribayenne » se déroulera le dimanche 05 juin 2022 au lieu-dit La Renaudière à LE RIBAY. Cet événement est destiné aux enfants de 5 à 12 ans des écoles de LE HORPS, LE RIBAY/ LE HAM et CHARCHIGNE.

Monsieur le Maire clos la séance à 22 h 30

Prochaine réunion du conseil municipal

- Le 17 mai 2022 à 20h00

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LERICHE

GUILMARD Elisabeth	GUÉRAULT Jessica	GERAULT Didier
BOUSSELET Isabelle	SALLARD Mickaël	DUTERTRE Clarisse
CAPS David		

Article 3 : Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

7-2 Avancement de grade M. BOURGE Anthony

Suite à la délibération concernant le taux de promotion pour l'avancement de grade pour les agents, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent technique bénéficie d'un avancement de grade dans les conditions suivantes :

- Ancienne situation : Adjoint technique territorial
- Nouvelle situation : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- 🚦 Créer l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 15 avril 2022, sur une base de 35 heures.
- 🚦 Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

8) Validation devis City Stade

Mme GUILMARD Elisabeth présente le devis définitif concernant la création du City Stade, elle indique que plusieurs entreprises ont été consultées : NERUAL, CASAL SPORT, CAMMA SPORT et AGORESPACE.

Après analyse des propositions l'entreprise la mieux disante se révèle être NERUAL basée à Cossé le Vivien. Mme GUILMARD détaille le devis :

- création d'une plateforme en enrobé 25 X 15m : 27 800 € HT soit 33 360 € TTC
 - fourniture et pose d'une structure multisports : 41 135 € HT soit 49 362 € TTC
- Soit un total de 68 935 € HT ou 82 722 € TTC

L'assemblée délibérante questionne au niveau des aménagements futurs (raccordement plateforme et cour, caniveau, gazon synthétique, bâche géotextile et négociation garage vélos)

Après en avoir délibéré de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- 🚦 De valider les devis de la société NERUAL pour des montants de 27 800 € HT pour la création de la plateforme et 41 135 € HT pour la fourniture et pose de la structure multisports
- 🚦 D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis susvisés et à le charger de réaliser les démarches correspondantes